

2021

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public
de l'assainissement
collectif / non collectif**





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1	Caractérisation technique du service	5
1.1.	Présentation du territoire desservi	5
1.2.	Estimation de la population desservie (D201.0)	6
1.3.	Nombre d'abonnés	6
1.4.	Volumes facturés	7
1.5.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8 à 14
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	14
1.10.	Principales interventions sur ouvrages	15
1.11.	Curages réseaux gravitaires	15
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	17
2.3.	Recettes	17
3	Indicateurs de performance	18
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	18 à 19
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	20
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	20
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	20
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	21
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	21
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	21
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	21
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	22
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	23
3.12.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	23
3.13.	Taux de réclamations (P258.1)	23
4	Financement des investissements	24
4.1.	Montants financiers	24
4.2.	Etat de la dette du service	24
4.3.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5	Tableau récapitulatif des indicateurs	26
6	Communication	27 à 32



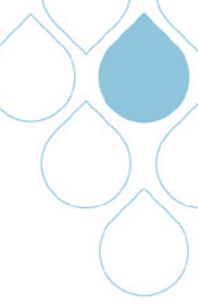
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1	Caractérisation technique du service	34
1.1.	Présentation du territoire desservi	34
1.2.	Mode de gestion du service	34
1.3.	Estimation de la population desservie (D301.0)	34
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	35 à 36
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	37
2.1.	Modalités de tarification	37
2.2.	Recettes	37
3	Indicateurs de performance	38
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	38



1

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



1 Caractérisation technique du service

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Initialement, le Syndicat était composé de 17 communes. Au fil des années, le périmètre d'exercice de compétence du Syndicat s'est modifié, de nouvelles communes ont adhéré au syndicat.

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre de l'adhésion au SED des communes de l'ex-syndicat de Leulinghem (SIEA), ainsi que l'ex-syndicat de Boisdingham (SME).

Ce sont ainsi 6 communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui ont rejoints le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Il s'agit des communes de Leulinghem, Quelmes, Zudausques, Boisdingham Acquin-Westbécourt et Quercamps.

Le périmètre d'exercice de compétence du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois compte aujourd'hui 29 communes :
Dix-sept communes constituant la Communauté Urbaine de Dunkerque :

- Armabouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Tétéghem, Coudekerque-Village, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque¹, Les Moères-Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Zuydcoote.

Six communes du territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres :

- Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem, Watten.

Six communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

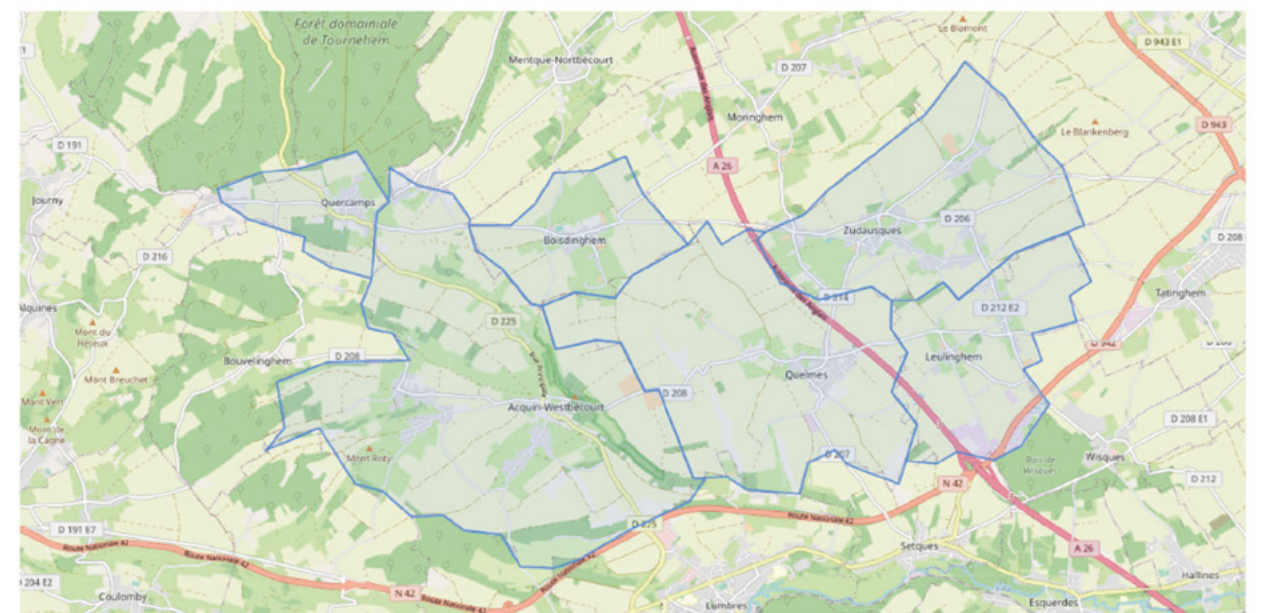
- Leulinghem, Boisdingham, Quercamps, Quelmes, Acquin Westbecourt, Zudausques.

Le périmètre du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois compte plus de 219 000 habitants.

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a intégré une nouvelle compétence, et ce sur le périmètre des 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ayant rejoint le SED. Ainsi, la compétence assainissement est assurée par le SED sur le territoire des communes de Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques. Ces compétences constituent le service public de l'assainissement collectif (SPAC), et le service public de l'assainissement non-collectif (SPANC).

Ces services sont gérés en régie.



1.2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

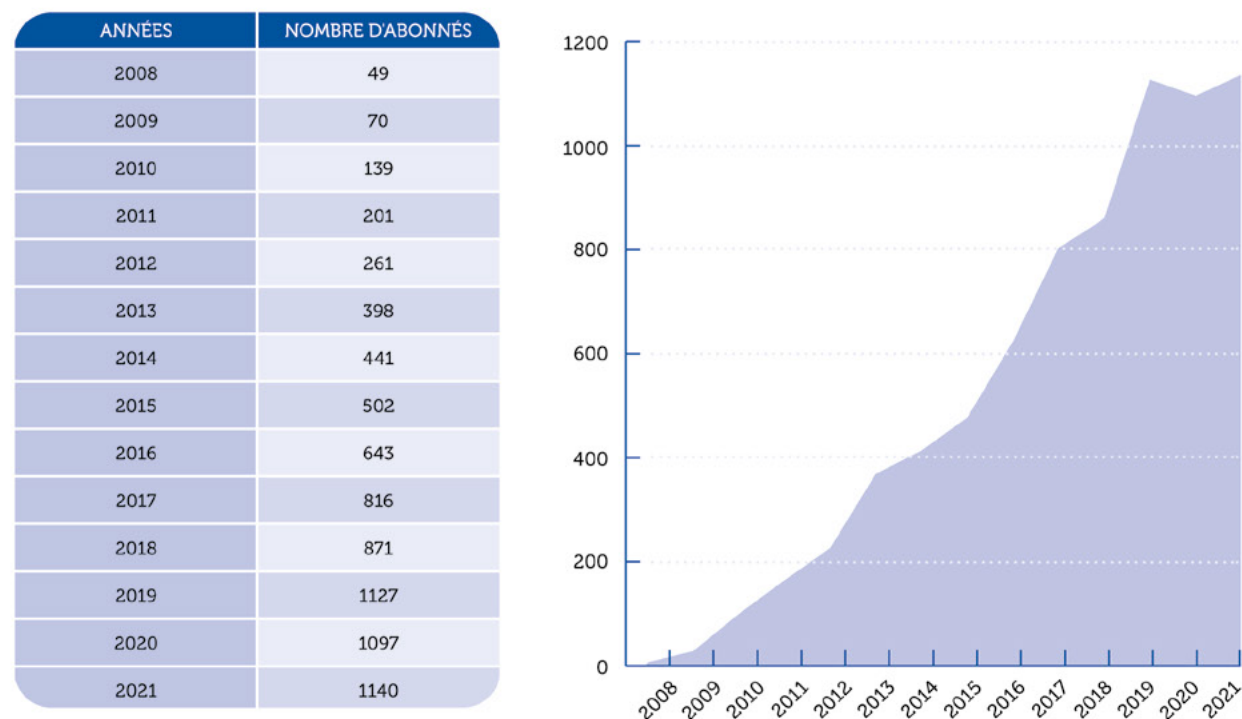
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne y compris les résidents saisonniers domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est / ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2810 habitants au 31/12/2020.

1.3. NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1097 abonnés au 31/12/2020.



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

COMMUNE	ACQUIN WESTBECOURT	BOISDINGHEM	QUERCAMPS	LEULINGHEM	QUELMES	ZUDAUSQUES	TOTAL
Population totale	838	257	271	259	584	987	3196
Logements desservis et raccordés (indice B)	221	72	66	119	202	257	937
Population desservie et raccordée	541	176	168	240	469	594	2189
Logements desservis et non raccordés (indice C)	56	33	18	9	49	38	203
Population desservie et non raccordée	137	81	46	18	114	88	484

Grâce au document de zonage d'assainissement, il est possible d'estimer le nombre total potentiel des abonnés à 1205. La densité linéaire d'abonnés est le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchement. Ce nombre est de 42 abonnés/km de réseau au 31 décembre 2021.

Le nombre d'habitant par habitant c'est-à-dire la population desservie rapportée au nombre d'abonné, est de 2.34 habitants par abonné au 31 décembre 2021.

1.4. VOLUMES FACTURÉS

COMMUNES	VOLUMES ASSUJETTIS (M ³)
LEULINGHEM	9 009
QUELMES	14 864
ZUDAUSQUES	20 947
QUERCAMPS	5 157
ACQUIN WESTBECOURT	21 880
BOISDINGHEM	6 301
TOTAL GÉNÉRAL	78 158

En 2021, les volumes facturés ont été en hausse de 9.9% par rapport à 2020, essentiellement portés par les raccordements des particuliers sur les dernières zones assainies, sur les communes de Zudausques, Boisdinghem et Acquin-Westbécourt pour la plupart.

1.5. DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

VOLUMES EXPORTÉS VERS	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2019 EN M ³	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2020 EN M ³	VARIATION EN %
-	-	-	-
Total des volumes exportés	-	-	-

VOLUMES IMPORTÉS DEPUIS...	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2020 EN M ³	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2021 EN M ³	VARIATION EN %
Commune de Wisques	10462	10200	-2,5
Total des volumes importés	10462	10200	-2,5

En 2021, le syndicat n'a pas exporté d'effluents vers d'autres systèmes d'assainissement.

La commune de Wisques ayant quitté le syndicat au 31 décembre 2019, ont été considérés comme importés les effluents provenant de cette commune, dépendant entièrement du système d'assainissement de Leulinghem. En 2021, ce sont 10200 m³ d'effluents qui ont été importés, soit une diminution de 2.5% par rapport à 2020.

1.6. AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021,

Les projets d'installation d'industries agro-alimentaire pouvant rejeter des effluents de type industriel sont annoncés pour 2023.

1.7. LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif, entièrement séparatif, ne collectant que des eaux usées, est constitué de :

- 27,5 km de réseau d'eaux usées gravitaire, hors branchements
- 9.5 km de réseau en pression (refoulement)

1.8. OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.8.1. STEU LEULINGHEM

Le système d'assainissement dit de Leulinghem reprend les effluents issus des communes de Leulinghem (y compris la ZA Porte du Littoral), Quelmes, Zudausques et Wisques.

La station d'épuration, située sur la commune de Leulinghem, est de type filtres plantés de roseaux, de 3750 eq/hab, et a été construite en 2011 ; elle comprend notamment :

- Un pré-traitement (vis de compactage),
- 1^{er} étage de filtration, quatre lits à macrophytes (total 4600m²),
- 2^{ème} étage de filtration, 3 lits (total 3000m²),
- Trois postes de relevage,
- Un canal de rejet au milieu naturel (fossé).

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	
Nom :	Leulinghem		
Taille en EH (= CBPO) :	113 kg DBO5/j		
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE : 14029500000	
Nom :	Leulinghem		
Lieu d'implantation :	LEULINGHEM / 62504 / 62504 leulinghem		
Date de mise en eau :			
Maître d'ouvrage :	SED		
Capacité nominale : (1)	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure
Temps sec	225	428	3750
Temps pluie	225		
Débit de référence (m ³ /j) : (1)	199		
Charge entrante : (1) 2020	En kg/j DBO5 :	50	En EH : 832
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire	
	Filières de traitement :	Rhizofiltration	
File BOUE :	Type de traitement :	Curage des lits	
	Filières de traitement :	Aucun	
Exploitant :	Suez Eau France		
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :	
Nom :			
Masse d'eau :			
Type :	x Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial ...	
	o Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs) ...	
Débit d'étiage :			

CHARGES REÇUES

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m ³ /j	32	9	28%
MES kg/j	22,4	1,7	8%
DCO kg/j	38,4	7,6	20%
DBO5 kg/j	17,3	2,7	16%
NTK kg/j	3,9	1,2	31%
Phosphore total kg/j	0,8	0,1	13%

ÉVOLUTION DES CHARGES TRAITÉES

	MES	DCO	DBO5	NTK	PHOSPHORE
Charges en entrée de station (kg/an) 2020	28815	63325	21927	2327	268
Charges en entrée de station (kg/an) 2021	23082	70222	19573	7405	879
Evolution des charges entrantes	-20%	11%	-11%	218%	228%
Charges en sortie de station (kg/an) 2020	144,5	1815,5	222,4	30,2	161
Charges en sortie de station (kg/an) 2021	160,5	1962	228,5	116,6	868,1
Evolution des charges sortantes	11%	8%	3%	286%	439%

Sont liés à cette station d'épuration différents ouvrages de relèvement des eaux usées, au nombre de 13 (plus 3 sur la commune de Wisques).



Le système possède au total environ 14,3 km de réseaux gravitaires.

1.8.2. STEU D'ACQUIN-WESTBÉCOURT

Le système d'assainissement de Quercamps reprend les effluents produits par la commune du même nom, ainsi que ceux issus du quartier dit « de la Wattine » situé sur la commune voisine d'Acquin-Westbécourt.

La station d'épuration biologique, à boue activée de 800 eq/hab sur la commune de Quercamps, a été construite en 2013, et comprend notamment :

- Des pré-traitements, comprenant un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles,
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet au milieu naturel (2 bassins d'infiltration).

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :		
Nom :	Acquin Westbécourt			
Taille en EH (= CBPO) :	36.5 kg DBO5/j			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE : 14024400000		
Nom :	Acquin Westbécourt			
Lieu d'implantation :	ACQUIN-WESTBÉCOURT / 62008 / rue principale Acquin-Westbécourt			
Date de mise en eau :				
Maître d'ouvrage :	SM DE L'EAU DU DUNKERQUOIS			
Capacité nominale : (1)	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants
Temps sec	57	120		950
Temps pluie	57			
Débit de référence (m³/j) : (1)	120			
Charge entrante : (1) 2020	En kg/j DBO5 :	27	En EH :	453
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire		
	Filières de traitement :	Aération prolongée ou faible charge		
File BOUE :	Type de traitement :	Epaississement		
	Filières de traitement :	0		
Exploitant :	Suez Eau France			
Personne à contacter :	Eric Very/eric.very@suez.com/ 06.84.81.91.42			
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :				
Masse d'eau :				
Type :	x Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial ...		
	o Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs) ...		
Débit d'étiage :				

CHARGES REÇUES

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m³/j	428	189	44%
MES kg/j	263	99	38%
DCO kg/j	450	199	44%
DBO5 kg/j	225	50	22%
NTK kg/j	45	21	47%
Phosphore total kg/j	11,3	3	27%

ÉVOLUTION DES CHARGES TRAITÉES

	MES	DCO	DBO5	NTK	PHOSPHORE
Charges en entrée de station (kg/an) 2020	12454	18496	4515	681	135
Charges en entrée de station (kg/an) 2021	10275	29127	9910	3358	403
Evolution des charges entrantes	-17%	57%	119%	393%	199%
Charges en sortie de station (kg/an) 2020	47	264	30	24	53
Charges en sortie de station (kg/an) 2021	470	1670	131,4	135,5	167,9
Evolution des charges sortantes	900%	533%	338%	465%	217%

Sont liés à cette station d'épuration différents ouvrages de relèvement des eaux usées, au nombre de 5. Le système possède au total environ 5.8 km de réseaux gravitaires.



1.8.3. STEU DE QUERCAMPS

Le système d'assainissement de Quercamps reprend les effluents produits par la commune du même nom, ainsi que ceux issus du quartier dit « de la Wattine » situé sur la commune voisine d'Acquin-Westbécourt.

La station d'épuration biologique, à boue activée de 800 eq/hab sur la commune de Quercamps, a été construite en 2013, et comprend notamment :

- Des pré-traitements, comprenant un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles,
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet au milieu naturel (2 bassins d'infiltration).

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	
Nom :	Quercamps		
Taille en EH (= CBPO) :	4.88 kg DBO5/j		
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE : 14029700000	
Nom :	Quercamps		
Lieu d'implantation :	QUERCAMPS / 62675 / rue capelle bois		
Date de mise en eau :			
Maître d'ouvrage :	SM DE L'EAU DU DUNKERQUOIS		
Capacité nominale : (1)	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure
Temps sec	43		800
Temps pluie	43		
Débit de référence (m³/j) : (1)	88		
Charge entrante : (1) 2020	En kg/j DBO5 :	5	En EH : 81
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire	
	Filières de traitement :	Aération prolongée ou faible charge	
File BOUE :	Type de traitement :	Epaississement	
	Filières de traitement :	0	
Exploitant :	Suez Eau France		
Personne à contacter :	Eric Véry/eric.very@suez.com/06.84.81.91.4		
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :	
Nom :			
Masse d'eau :			
Type :	x Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial ...	
	o Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs) ...	
Débit d'étiage :			

• CHARGES REÇUES

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m³/j	88	14,0	5%
MES kg/j	56	3,0	5%
DCO kg/j	96	14,0	3%
DBO5 kg/j	43,2	5,0	2%
NTK kg/j	9,6	2,0	0%
Phosphore total kg/j	2	0,0	0%

• ÉVOLUTION DES CHARGES TRAITÉES

	MES	DCO	DBO5	NTK	PHOSPHORE
Charges en entrée de station (kg/an) 2010	1060	1204	402	157	17
Charges en entrée de station (kg/an) 2021	1237	4940	1769	791	73
Evolution des charges entrantes	17%	310%	340%	404%	329%
Charges en sortie de station (kg/an) 2010	19	50	4	14	11
Charges en sortie de station (kg/an) 2021	18,1	198	12,8	11	57
Evolution des charges sortantes	-5%	296%	220%	-21%	418%

Est lié à cette station d'épuration un seul ouvrage de relèvement des eaux usées.



Le système possède au total environ 4.1 km de réseaux gravitaires.

1.8.4. • STEU DE BOISDINGHEM

Le système d'assainissement de Boisdingham reprend exclusivement les effluents produits par la commune du même nom.

La station d'épuration, filtres plantés de roseaux, de 320 eq/hab, est située sur la commune du même nom, a été construite en 2019, et comprend notamment :

- Un pré-traitement (dégrilleur),
- Deux étages de lits à macrophytes (376 et 256 m²),
- Deux postes d'injection à 2 étages (2 pompes chacun),
- Un canal de rejet au milieu naturel (bassin d'infiltration).

Est lié à cet ouvrage un seul ouvrage de relèvement des eaux usées.



Le système possède, au total, environ 3.2 km de réseaux gravitaires.

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :		
Nom :	Boisdinghem			
Taille en EH (= CBPO) :	4.45 kg DBO5/j			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE : 14024400000		
Nom :	Boisdinghem			
Lieu d'implantation :	BOISDINGHEM / 62149 / rue des prêtres			
Date de mise en eau :	2021			
Maître d'ouvrage :	SM DE L'EAU DU DUNKERQUOIS			
Capacité nominale : (1)	Organique	Hydraulique	Q pointe	Equivalent
	kg/jour de DBO5	m³/jour	m³/heure	habitants
Temps sec	32		320	
Temps pluie				
Débit de référence (m³/j) : (1)	32			
Charge entrante : (1) 2020	En kg/j DBO5 :	3	En EH :	45
File EAU :	Type de traitement :	Primaire		
	Filières de traitement :	0		
File BOUE :	Type de traitement :	Epaississement		
	Filières de traitement :	0		
Exploitant :	Suez Eau France			
Personne à contacter :	Eric Very/eric.very@suez.com/ 06.84.81.91.42			
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :				
Masse d'eau :				
Type :	x Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial...		
	o Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs)...		
Débit d'étiage :	Sans objet			

CHARGES REÇUES

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m³/j	120	121	101%
MES kg/j	74,2	28	38%
DCO kg/j	127,2	80	63%
DBO5 kg/j	57,2	27	47%
NTK kg/j	12,7	9	71%
Phosphore total kg/j	3,2	1	31%

ÉVOLUTION DES CHARGES TRAITÉES

	MES	DCO	DBO5	NTK	PHOSPHORE
Charges en entrée de station (kg/an) 2020					
Charges en entrée de station (kg/an) 2021	609	2787	984	447	33
Evolution des charges entrantes	-				
Charges en sortie de station (kg/an) 2020					
Charges en sortie de station (kg/an) 2021	38,9	2476	12,9	63,8	35,1
Evolution des charges sortantes					

1.9. QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

Ci-dessous, sont présentés les quantités de boues extraites des différents ouvrages d'épuration, ainsi que leur destination et leur taux de conformité.

La pandémie de Covid19 a obligé les producteurs de boues et ne plus les envoyer en épandage sur terres agricoles, si celles-ci n'étaient pas hygiénisées, mais à choisir la filière du compostage. Seule la STEU d'Acquin-Westbécourt a fait l'objet d'une extraction de boues.

STATION D'ÉPURATION	QUANTITÉ (T MS)	DESTINATION	QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE EN FILIÈRE CONFORME (T MS)	TAUX DE BOUES (%)
STEP ACQUIN	22,1	Compostage (Covid19)	22,1	100,00%
STEP QUERCAMPS	0		0	
STEP LEULINGHEM	0		0	
STEP BOISDINGHEM	0		0	

1.10. PRINCIPALES INTERVENTIONS SUR OUVRAGES

Le SED, outre la maintenance hebdomadaire des ouvrages de traitement et de refoulement a réalisé des opérations de maintenance spécifique, ou de réparation, afin de garantir un fonctionnement optimal et une épuration des eaux usées conforme aux arrêtés préfectoraux.

Ainsi, sur le système lié à la STEU de Leulinghem : Des drains de distribution sur les lits secondaires de la STEU ont été réparés.

Les roseaux, sur une surface totale de 4800m², ont été faucardés : cette opération doit être faite en période hivernale, tous les 2 ans.

Pour le système de la STEU d'Acquin-Westbécourt, la pompe de recirculation a été renouvelée.

Pour le système de la STEU de Boisdinghem, un faucardage des roseaux, dans les mêmes conditions que pour la STEU de Leulinghem, a été réalisé. Ainsi ce sont 650m² de roseaux qui ont été faucardés.



Sur l'ensemble du réseau, une étude sur la problématique H2S a été menée. De cette étude, des adaptations des systèmes anti-H2S en place, pourraient en découler.

Plusieurs interventions, dites d'astreinte, ont été opérées tout au long de l'année afin de garantir une parfaite épuration, en tout temps.

1.11. CURAGES RÉSEAUX GRAVITAIRES

Pour la bonne santé et le bon écoulement du réseau, le SED réalise, chaque année, le curage préventif d'environ 3000 ml de réseaux gravitaires, et environ 500 ml de réseaux dans le cadre d'un curage dit curatif (zones où le réseau prend une charge supérieure à la moyenne observée, bien souvent en amont des ouvrages dit de refoulement).

Le tableau ci-dessous reprend les curages effectués en 2021

Commune	RUE	LINÉAIRE	DIAMÈTRE	MATÉRIAU	NOMBRE DE REGARDS	TYPE DE CURAGE
LEULINGHEM	Rue Charles Lemaire	1420	200	PVC	47	Préventif
QUELMES	Rue d'Acquin des Berceaux	600	200	PVC	15	Préventif
ACQUIN-WESTBÉCOURT	Chemin de Hurteau	370	200	PVC	9	Préventif
ZUDAUSQUES	Rue d'Audenthun / Leuline	640	200	PVC	13	Préventif
TOTAL PREVENTIF		3030			84	
ZUDAUSQUES	Rue des Courtils / Licques	500	200	PVC	18	Curatif

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2021 sont les suivants :

	AU 01/01/2020	AU 01/01/2021
Participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC) ⁽¹⁾	2120	1700
Participation pour la réalisation du branchement neuf (PRBN)	2120	2500

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

FACTURE TYPE	AU 01/01/2020	AU 01/01/2021
Part collectivité		
Part fixe annuelle	140	140
Part proportionnelle	2,68	5,4
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	461,6	788
Part du délégataire (en cas de délégation du service public)		
Part fixe annuelle	-	-
Part proportionnelle	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-
Taxes et redevances		
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	25,2	25,2
VNF Rejet :	10,8	
Autre :		
TVA	81,86	81,32
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	117,86	106,52
TOTAL	579,46	894,52
Prix TTC au m ³	4,83	7,45

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°16 du 16 décembre 2020 effective à compter du 1^{er} janvier 2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération n°17 du 16 décembre 2020 effective à compter du 1^{er} janvier 2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE TYPE	AU 01/01/2020	AU 01/01/2021
Part collectivité		
Part fixe annuelle	140	140
Part proportionnelle	2,68	5,4
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	461,6	788
Part du délégataire (en cas de délégation du service public)		
Part fixe annuelle	-	-
Part proportionnelle	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-
Taxes et redevances		
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	25,2	25,2
VNF Rejet :	10,8	
Autre :		
TVA	81,86	81,32
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	117,86	106,52
TOTAL	579,46	894,52
Prix TTC au m ³	4,83	7,45

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

TARIFS	AU 01/01/2020	AU 01/01/2021
Part collectivité		
Abonnement (part fixe)	140	140
Redevance (part proportionnelle) : prix HT au m ³	2,68	5,4
Part délégataire		
Abonnement (part fixe)		
Redevance (part proportionnelle) : prix HT au m ³		
Taxes et redevances		
Taux de TVA	10%	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) € Ht au m ³	0,21	0,21
VNF rejet € HT au m ³	0,09	0

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTE	EXERCICE 2021 EN € HT
Redevance eaux usées usage domestique	467 877,61
Redevance eaux usées usage non domestique	0,00
Recette pour boues et effluents importés	0,00
Régularisations (+/-)	0,00
Total recettes de facturation	467 877,61
Recettes de raccordement	30 410,00
Prime de l'Agence de l'Eau	15 907,00
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00
Recettes liées aux travaux	203 950,86
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Autres recettes (préciser)	56 863,45
TOTAL AUTRES RECETTES	307 131,31
TOTAL DES RECETTES	775 008,92

3 Indicateurs de performance

3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

TAUX DE DESSERTE ET DE RACCORDEMENT							
COMMUNE	ACQUIN WESTBECOURT	BOISDINGHEM	QUERCAMPS	LEULINGHEM	QUELMES	ZUDAUSQUES	TOTAL
Population totale	838	257	271	259	584	987	3196
Logements en Zone ANC	7	0	18	0	1	0	26
Population en Zone ANC	18	0	43	0	3	0	64
Logements en Zone AC (indice A)	325	102	90	108	238	342	1205
Population en Zone AC	820	257	228	259	581	987	3132
Logements desservis et raccordés (indice B)	221	72	66	119	202	257	937
Population desservie et raccordée	541	176	168	240	469	594	2189
Logements desservis et non raccordés (indice C)	56	33	18	9	49	38	203
Population desservie et non raccordée	137	81	46	18	114	88	484
TAUX DE RACCORDEMENT : B / (B + C)	80%	69%	79%	93%	80%	87%	82%
TAUX DE DESSERTE : (B + C) / A	85%	103%	93%	119%	105%	86%	95%

Pour l'exercice 2021, sur l'ensemble des 4 systèmes d'assainissement, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95% des 1205 abonnés potentiels.

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'OBTENTION DES 80 PREMIERS POINTS SE FAIT PAR ÉTAPE, LA DEUXIÈME NE POUVANT ÊTRE ACQUISE SI LA PREMIÈRE NE L'EST		
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20
10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30
LES 40 POINTS CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SI LE SERVICE A DÉJÀ COLLECTÉ LES 80 POINTS CI-DESSUS		
10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0
POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS		
10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES		
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0

3.3. ● CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

réseau collectant une charge > 2000 EH

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 100%

3.4. ● CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.5. ● CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	CHARGE BRUTE DE POLLUTION TRANSITANT PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE EN KG DBO5/J POUR L'EXERCICE 2021	CONFORMITÉ EXERCICE 2020 0 OU 100	CONFORMITÉ EXERCICE 2021 0 OU 100
STEU de Leulinghem	50	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. ● TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STATION D'ÉPURATION	QUANTITÉ (T MS)	DESTINATION	QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE EN FILIÈRE CONFORME (T MS)	TAUX DE BOUES (%)
STEP ACQUIN	22,1	Compostage (Covid19)	22,1	100,00 %
STEP QUERCAMPS	0		0	
STEP LEULINGHEM	0		0	
STEP BOISDINGHEM	0		0	

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

3.7. ● TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'année 2021, aucune demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab.} = \frac{\text{Nbre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1 000 habitants.

3.8. ● POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 0.

$$\text{Nombre d'epoints noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau.

3.9. ● CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P254.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

PARAMÈTRE	NOMBRE D'ANALYSES IMPOSÉES	NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉES (A)	NOMBRE MAXIMUM D'ANALYSES NON CONFORMES AUTORISÉES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES (B)	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES ((A-B) / A)
OUVRAGE STEP LEULINGHEM					
MES	12	12	2	0	100%
DCO	12	12	2	0	100%
DBO5	12	12	2	0	100%
NGL	12	12	1	0	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 %



3.10. INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'OBTENTION DES 80 PREMIERS POINTS SE FAIT PAR ÉTAPE, LA DEUXIÈME NE POUVANT ÊTRE ACQUISE SI LA PREMIÈRE NE L'EST		
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20
10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30
LES 40 POINTS CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SI LE SERVICE A DÉJÀ COLLECTÉ LES 80 POINTS CI-DESSUS		
10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0
POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS		
10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES		
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90.

3.11. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux d'impayés pour les factures d'assainissement est de 1,14%.

3.12. TAUX DE RÉCLAMATIONS (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatifs au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 2,88 pour 1000 abonnés.

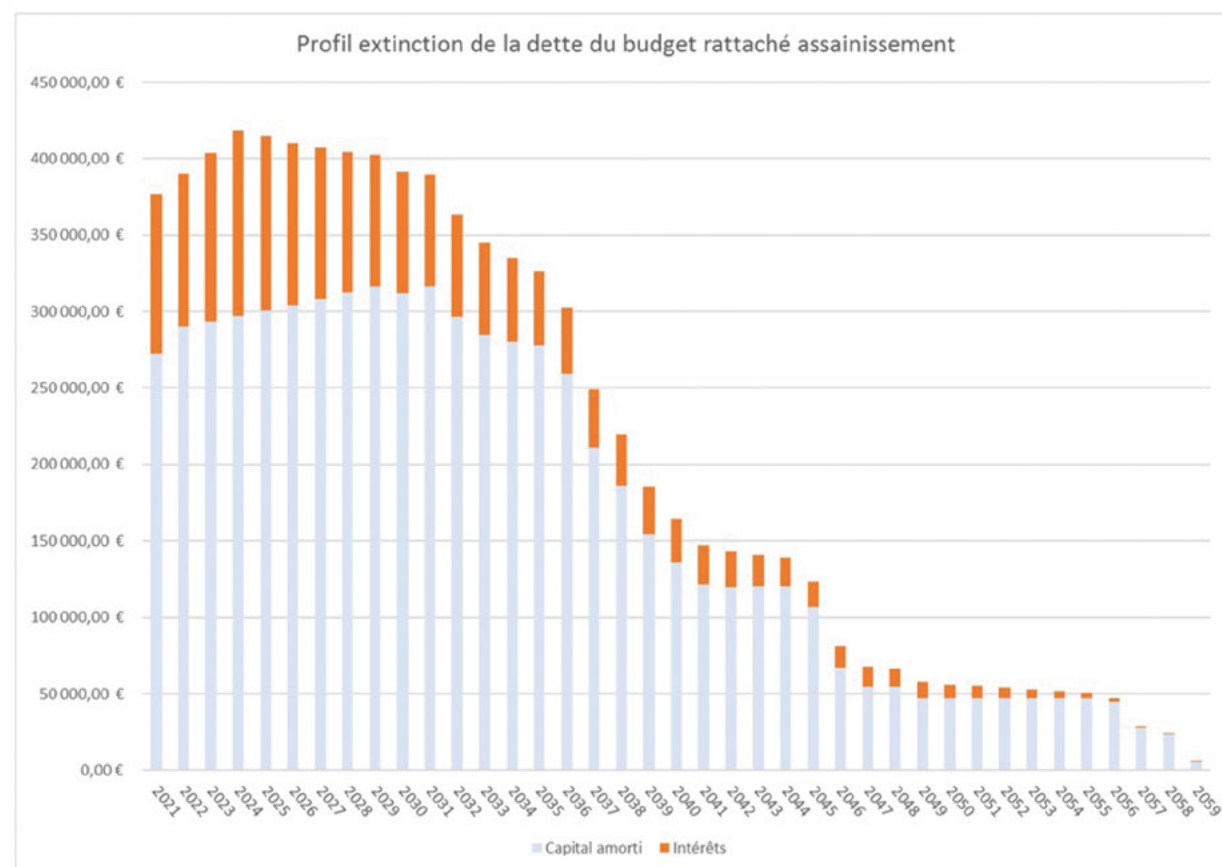
4 • Financement des investissements

4.1. • MONTANTS FINANCIERS

Le SED, dans un souci de maîtrise de la dépense, n'a pas souhaité réaliser d'investissement travaux pour l'année 2021.

4.2. • ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 apparaît dans l'histogramme suivant :



4.3. • PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

PROJETS À L'ÉTUDE	MONTANTS PRÉVISIONNELS EN € HT
Extension du réseau rue Principale Boisdingham	35 900

4.4. • PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le tableau ci-dessous reprend les principaux investissements réalisés par le service, ces dix dernières années. Le SED est en pleine réflexion sur son prochain programme d'investissement, mais laisse ceux-ci en pause le temps de stabiliser le budget nécessaire pour ces travaux.

ANNÉE D'ENGAGEMENT	TYPE	TRAVAUX	LOCALISATION	ÉTAT	MONTANT DES TRAVAUX*	MONTANT* DES AVANCES ET SUBVENTIONS DE L'AEAP
2013	Ferme	Hameau de la Wattine OTEU	Acquin Westbécourt	Réalisé	249 000 €HT	136 950 €
2015	Ferme	Hameau de la Wattine 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche	Acquin Westbécourt et Mentque Nortbécourt	Réalisé	251 000 €HT	125 400 €
2016	Ferme	Boisdingham OTEU	Boisdingham	Réalisé	128 000 €HT	67 980 €
2016	Optionnel	Boisdingham STEP	Boisdingham	Réalisé	515 000 €HT	187 484 €
2017	Ferme	Boisdingham 3 ^{ème} tranche	Boisdingham	Réalisé	227 000 €HT	79 200 €
2017	Ferme	Boisdingham 4 ^{ème} tranche	Boisdingham	Réalisé	143 000 €HT	56 100 €
2017	Optionnel	Boisdingham 5 ^{ème} tranche	Boisdingham	Réalisé	153 000 €HT	62 700 €
2019	Ferme	Boisdingham 6 ^{ème} tranche	Boisdingham	Réalisé	279 500 €HT	42 000 €
2019	Ferme	Boisdingham 7 ^{ème} tranche	Boisdingham	Réalisé	192 000 €HT	44 100 €
2019	Ferme	Hameau de la Wattine 5 ^{ème} tranche	Acquin Westbécourt	Réalisé	166 000 €HT	53 550 €

5 • Tableau récapitulatif des indicateurs

VALEUR 2021		
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2672
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	22,1
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (€TTC/m ³)	894,52
INDICATEURS DE PERFORMANCE		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT/ m ³)	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 hab)	0%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nb/100 km)	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	37
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,14%
P258.1	Taux de réclamations (nb/1000hab)	288

6 • Communication

Le SED, en tant que régie assainissement, se veut proche des usagers, et a souhaité être pédagogique. Ainsi, depuis la prise de compétence en 2020, des actions de sensibilisations ont été portées par le Syndicat : réunions publiques, encart factures, courriers à l'attention des usagers, transmission des règlements AC et ANC à chaque abonné...

Des exemples de communication vers la population sont repris ci-après.

BIENVENUE DANS VOTRE NOUVEAU CONTRAT !

A compter du 1^{er} mai, le service de l'eau de votre commune, auparavant rattaché aux Syndicats Intercommunaux de Leulinghem et de Boisdingham, est désormais intégré dans le périmètre du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Nous vous accompagnons pour vous expliquer en détail les évolutions de ce nouveau contrat.



Qu'est-ce qui change pour vous ?

- Vous recevez désormais une facture de l'Eau du Dunkerquois**
 Dans votre ancien contrat, qui a pris fin au 30/04/2020, la gestion de votre service de l'eau avait été confiée à SUEZ, par votre Syndicat Intercommunal. Votre nouvelle facture est aux couleurs de l'Eau du Dunkerquois (dont le Délégué est également SUEZ) car c'est cette structure qui pilote désormais le service de l'eau sur votre commune.
- Les n° utiles et les contacts de votre service de l'eau changent**
 Si vous avez créé votre compte en ligne, vos accès (identifiant et mot de passe), eux, demeurent inchangés. Vous conservez toutes vos données personnelles. Si vous souhaitez profiter de ce changement pour activer votre compte et pouvoir réaliser vos démarches en ligne, connectez-vous sur www.leaududunkerquois.fr, Rubrique Tout sur mon Eau. Votre identifiant se trouve en haut, à droite, du recto de votre facture.
- Le tarif de l'eau évolue car vous bénéficiez maintenant de la tarification éco-solidaire**
 Ce dispositif innovant a été mis en place par l'Eau du Dunkerquois depuis 2012. Il favorise les foyers économes et tient compte des conditions de revenus pour rendre l'eau accessible à tous. Vous avez donc désormais 3 lignes dans la rubrique Consommation au dos de votre facture, qui correspondent aux 3 tranches de prix définies dans la tarification éco-solidaire.
- Le tarif de l'assainissement évolue**
 Votre nouveau contrat intègre, dans le prix de l'assainissement, la charge des investissements importants réalisés récemment ainsi que le financement d'investissements à venir afin de se mettre en conformité vis-à-vis des exigences de réglementaires. L'évolution de ce prix du traitement de vos eaux usées est intégré au verso de votre facture, dans la rubrique "Collecte et traitement des eaux usées".

contacts
 www.leaududunkerquois.fr
 Service client de l'eau de 8h à 18h et de 18h à 19h
 02 20 31 70 70
 www.leaududunkerquois.fr

Service de l'Eau de votre commune
 1^{er} janvier 2022
 SPECIMEN 120 M3
 Abonnement : 36,00 €
 Consommation : 88 m3 à 0,47 €
 Total TTC : 38,76 €
 Montant à payer : 414,94 €

Tranche	Volume (m ³)	Taux (€/m ³)	Montant (€)
1	0 - 10	3,60	36,00
2	10 - 20	0,47	8,80
3	20 - 100	0,47	41,10

Four lignes complètent votre facture
 Consommation au dos de votre facture : 88 m³ à 0,47 € = 41,32 €



Le mot de...
Bertrand Ringot,
Président du Syndicat
de l'Eau du Dunkerquois



Je suis heureux d'accueillir votre commune au sein de notre collectivité: elle rejoint les 23 communes existantes représentées au sein du syndicat qui assure la gestion du service de l'eau potable.

Depuis 6 ans, avec les élus des communes qui constituent le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, nous avons à cœur de répondre aux attentes des habitants, sur leur service de l'eau et je tiens à partager avec vous, ce qui nous guide dans notre pilotage et nos décisions :

- Notre préoccupation première est **la ressource et sa préservation**. Nous menons depuis de nombreuses années, différentes actions afin de limiter nos prélèvements, réduire les fuites et les pertes en eau au maximum mais aussi encourager chacun à maîtriser sa consommation.
- Notre 2^e ambition est **d'être et de rester innovant sur le sujet de l'eau** et nous pouvons être fiers d'avoir été pionniers dans de nombreux sujets dont notre unité de réalimentation des nappes phréatiques de Moule, notre réseau d'eau industrielle, ou encore notre tarification éco-solidaire.
- Enfin, nous avons souhaité établir nos actions en **écoutant les attentes des 220 000 habitants** que nous desservons et nous le poursuivons de manière forte. Chaque année, un institut est choisi pour récolter votre avis sur le service que nous vous délivrons. Nous prenons acte des résultats de cette enquête annuelle et mettons tout en œuvre pour tenir compte de vos réponses et apporter des solutions.

Pour atteindre ces objectifs et mener cette mission à nos côtés, nous avons choisi d'accorder notre confiance à l'entreprise **SUEZ**, que vous connaissez déjà et qui mettait en œuvre votre précédent contrat. Vous continuerez à bénéficier de leur engagement en matière de qualité de service et de relation.

Pour votre commune, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois assure également le service de l'assainissement, pour lequel nous veillerons à poursuivre les actions au profit de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées, tout en intégrant l'objectif de maîtrise des charges induites.

Je souhaite de tout cœur que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois vous apporte toute satisfaction en tant que nouvel acteur de vos services. Je demeurerai particulièrement à votre écoute, lors de cette étape de changement et je vous remercie de votre confiance.

Qui sommes-nous ?

Le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** est la structure publique qui pilote et définit les orientations du service de l'eau pour ses communes membres. Chaque collectivité ou commune adhérente dispose de représentants au sein du comité syndical. Jusqu'au 31/12/2019, le Syndicat était composé des 17 communes du littoral Dunkerquois de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de 6 communes de la Communauté des Communes des Hauts de Flandre*

Depuis le 1^{er} janvier, 6 communes** supplémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et issues d'anciens syndicats intercommunaux ont rejoint le Syndicat.

*Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem et Watten.
**Zudausques, Quelmes, Quercamps, Acquin-Westbecourt, Leulinghem et Boisdinghem

Nos domaines de compétence

- La production et la distribution d'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées
- La défense incendie

Zoom sur la tarification éco-solidaire

En 2012, l'Eau du Dunkerquois mettait en œuvre, pour la 1^{re} fois en France, une nouvelle tarification de l'eau dont l'objectif était double : inciter chacun à maîtriser ses consommations et rendre l'eau accessible à tous, en prenant en compte le niveau de revenus des foyers.

La tarification éco-solidaire était née, elle repose sur : 3 tranches de prix différentes, correspondant aux différents usages de l'eau. Ainsi, les 1^{ers} m³, correspondant aux usages essentiels bénéficient d'un tarif très attractif. Le 2nd palier, correspondant aux usages utiles, bénéficie d'un tarif très raisonnable. Enfin, la dernière tranche, correspondant aux usages dits de confort, est à un tarif qui dissuade les foyers à dépasser ce dernier seuil. Les foyers fragiles, bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire (ex CMUC) sont identifiés et bénéficient d'un tarif spécifique et inférieur pour la tranche de l'Eau Essentielle.

Les professionnels quant à eux bénéficient d'un tarif dédié et unique par m³ consommé.

L'EAU ESSENTIELLE > Jusque 80 m³
Moins d'1€ pour 1000 litres

Pour que l'eau soit accessible à tous, pour couvrir les besoins quotidiens du foyer, un tarif de l'eau très bas.



L'EAU UTILE > Jusque 200 m³
Moins d'1,50€ pour 1000 litres

Pour respecter le budget de tous les foyers, quelle que soit leur taille, un prix de l'eau qui demeure inférieur à la moyenne régionale



L'EAU DE CONFORT > au delà de 200 m³
Moins de 2€ pour 1000 litres

Parce qu'il est indispensable d'inciter chacun à faire des économies pour préserver la ressource, un tarif plus élevé qui encourage à faire des efforts pour réduire sa consommation.



La part Assainissement de votre facture en détail



Pourquoi la hausse de la part assainissement de votre facture ?

Ces dernières années, des investissements importants ont été réalisés sur votre commune pour rendre conforme l'assainissement sur son territoire :

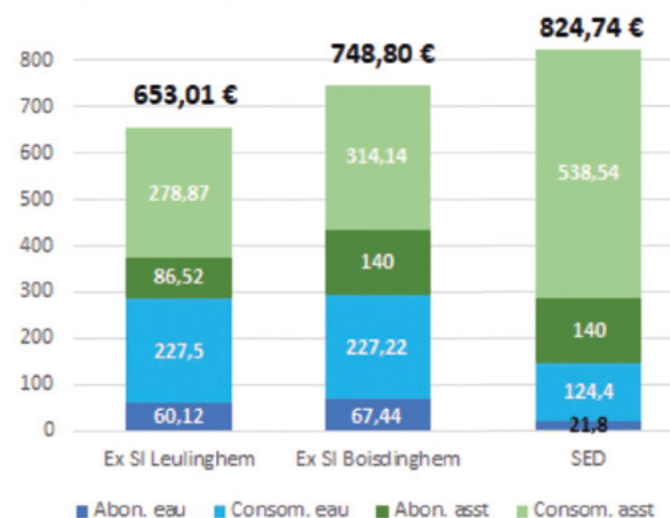
- ❗ l'assainissement collectif a été déployé afin de réduire la part d'usagers disposant d'un assainissement non collectif dont une très large majorité n'était pas conforme
- ❗ un réseau d'assainissement maillé a été créé et mutualisé. Que vous soyez situé en centre bourg ou plus éloigné, le service est accessible au plus grand nombre.

Parmi les investissements majeurs réalisés :

- ❗ 4 stations d'épuration ont été créées
- ❗ plus de 30 km de réseau ont été réalisés
- ❗ les postes de refoulement, qui permettent d'acheminer les eaux usées vers les stations d'épuration, ont été multipliés par 3.

Pour financer ces investissements, les anciens syndicats ont dû contracter des emprunts. La loi oblige les collectivités à voter des budgets indépendants (eau/assainissement) et équilibrés. Les remboursements de ces emprunts ont été transférés au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois qui a dû les répercuter sur le prix de l'assainissement, au travers de la facture d'eau.

Evolution de la facture annuelle d'eau et d'assainissement (taxes comprises) pour une consommation de 85 m³ :



Vous vous demandez...

A quoi va me servir cet assainissement collectif ?

Grâce aux nouvelles stations d'épuration et aux réseaux d'assainissement, toutes les eaux usées sont traitées par des installations professionnelles, qui permettent de rejeter des eaux parfaitement nettoyées dans le milieu naturel. Vous habitez dans un cadre rural, agréable : ces équipements vont permettre de le préserver pour vous et pour les générations futures, de ne pas polluer les cours d'eau, de protéger les ressources en eau qui deviennent de plus en plus précieuses. **Au-delà de cet aspect positif pour l'environnement, avoir une habitation raccordée apportera de la valeur à votre bien immobilier.**

Je ne suis pas raccordé au réseau. Pourquoi me facturer la part assainissement ?

Si un réseau d'assainissement dessert votre habitation, vous êtes donc "raccordable" et à ce titre, vous devez acquitter la part de l'assainissement collectif. **Vous disposez d'un délai de 2 ans à compter de la mise en service de l'assainissement collectif pour vous raccorder et vous bénéficiez d'une subvention de l'Agence de l'Eau (de 50% plafonnée à 1200€ ou 3600€ en cas de raccordement spécifique).**

Pourquoi je ne paye pas le même prix que mon voisin ?

Le tarif unitaire de l'eau est le même pour tous mais c'est votre prix moyen qui peut être différent de celui de votre voisin. En effet, il s'agit d'une moyenne calculée à partir d'une partie fixe liée à votre abonnement, d'une partie proportionnelle liée au volume consommé et pour l'eau potable, la tranche tarifaire concernée (eau essentielle, eau utile, eau de confort).

Aucun réseau d'assainissement ne dessert ma rue, je ne suis pas raccordable, quelles sont mes obligations ?

Si vous n'êtes pas raccordable, vous devez disposer d'une installation autonome pour traiter vos eaux usées (assainissement non collectif). Ce dispositif a un coût qui équivaut à une charge assainissement située entre 6,40€ et 8,80€ pour une consommation moyenne annuelle de 85 M³ (soit un coût eau et assainissement équivalent à 1200 € par an). La loi oblige à contrôler la conformité de ces dispositifs et des contrôles réguliers seront effectués par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Si votre installation se révèle non conforme, vous disposez d'un délai de 4 ans pour effectuer les travaux de mise en conformité.

Vous avez des questions ou souhaitez un complément d'information ? Nous mettons à votre disposition un n° dédié : **06 70 74 78 36**.

Vous pouvez également envoyer un courriel à : **accueil.hdf@suez.com**

Votre facture d'eau semestrielle



Outre les taxes et redevances réglementaires, la Facture d'eau est composée de 2 parties :

- 1) la part relative à l'eau potable
- 2) la part relative à l'assainissement

l'eau potable (fourniture de l'eau)	l'assainissement (traitement de l'eau usée)
<p>l'Eau du Dunkerquois a mis en place, depuis 2012, un tarif éco-solidaire, grâce auquel vous bénéficiez d'un tarif de la part eau potable parmi la moins chère de la région.</p> <p>Abonnement semestrielle : 11 €HT</p> <p>Consommation :</p> <p>Pour une consommation d'eau de 0 à 80m³ par an, le tarif est de 0,89 €HT par m³</p> <p>Pour une consommation de 80 m³ jusqu'à 200m³ par an, le tarif est de 1,66 €HT par m³</p> <p>Au-delà de 200 m³ le tarif est de 2,21€HT par m³</p> <p>Les professionnels disposent du tarif unique de 1,13 €HT par m³</p>	<p>Abonnement semestriel</p> <p>Compteur diamètre 15mm : 70€HT</p> <p>Compteur diamètre 20mm : 140€HT Ce tarif est ramené à 70€ à compter du 1er janvier 2022.</p> <p>Compteur diamètre 30mm : 194€HT</p>
<p>Si vous êtes bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) votre consommation jusqu'à 80m³ est facturée 0,39€HT le m³.</p> <p>Pour que ce tarif réduit soit appliqué sur votre facture, il vous suffit de nous faire parvenir votre attestation de Complémentaire Santé Solidaire, délivrée par votre Caisse d'Assurance Maladie, par mail : accueil.hdf@suez.com</p> <p>Le titulaire de l'abonnement de l'Eau du Dunkerquois doit être le bénéficiaire de la CSS (même nom, même adresse).</p> <p>Contactez-nous au : 06 70 74 78 36 pour toute question concernant ces modalités.</p>	<p>Consommation :</p> <p>Tarif unique de 5,40 €HT par m³</p> <p>Soit pour une consommation moyenne de 40 m³ par semestre et par foyer 40m³x5,40€=216€HT</p>
<p>Soit pour une consommation moyenne de 40m³ par semestre et par foyer (moyenne de référence) : (11€ + 35,60€ + 70€ + 216€) /40m³ = 8,31 €/m³ HT.</p>	

Cette décomposition fait ressortir le coût important du traitement de l'eau (la part assainissement) nécessaire dans la situation actuelle pour faire face au remboursement des emprunts liés aux réseaux et stations d'épuration déjà réalisés ainsi qu'aux frais de fonctionnement de ces équipements.

Le système d'assainissement collectif vous assure une tranquillité de gestion et conforte la valeur du bien immobilier. Il reste concurrentiel par rapport à un assainissement individuel.

Simulation du coût de mise en œuvre d'un assainissement individuel (non collectif) :

Installation et achat du matériel pour une durée de vie de 14 ans :	8500€ HT
Vidange obligatoire par un prestataire agréé tous les 4 ans : (250€x3)	750€ HT
Contrôle obligatoire tous les 6 ans (165€x2)	330€ HT
Total sur 14 ans	9 580€HT

Soit 9580€ / 14 = 684,30 / an divisé par une consommation annuelle de 80m³ : 684,30 / 80 m³ = 8,55 € HT.

Ce coût plus élevé de l'assainissement individuel (non collectif) n'inclut pas l'éventuelle réhabilitation obligatoire de l'installation dans les 4 ans en cas de contrôle non conforme (loi sur l'eau du 3 janvier 1992), ni les coûts de contre visite.

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés dans la compréhension de leur facture, une permanence des services de l'Eau du Dunkerquois aura lieu en mars prochain, dans les bureaux de la CCPL. La date vous sera communiquée par affichage en mairie.

Vous avez des questions ? Contactez-nous au numéro dédié : 06 70 74 78 36

Pour maintenir votre système d'assainissement collectif en bon état de fonctionnement FAITES LES BONS GESTES



Certaines canalisations d'eaux usées sont obstruées par de nombreux déchets solides. Ces déchets solides jetés au réseau d'assainissement provoquent des débordements d'eaux usées en voirie et détériorent les systèmes de traitement des eaux.



Ecogeste n°1

Les lingettes, couches, serviettes hygiéniques, emballages plastiques ou autres objets solides, sont un fléau pour le réseau d'assainissement, ils bouchent les collecteurs et pompes des stations. Jetez-les à la poubelle, mais pas dans les toilettes.



Ecogeste n°2

Les produits toxiques et d'entretien jetés dans l'évier ou les toilettes, polluent les rivières et dégradent le milieu naturel. Rapportez-les à la déchetterie.



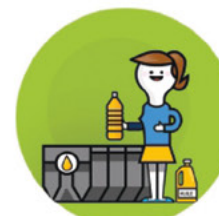
Ecogeste n°3

La litière du chat bouche les canalisations. Jetez-la à la poubelle.



Ecogeste n°4

Les médicaments jetés dans les toilettes ou dans l'évier, polluent les rivières et les milieux naturels. Rapportez-les à votre pharmacien.



Ecogeste n°5

Les huiles de friture et de vidange colmatent les réseaux. Ne les versez pas dans l'évier ou dans les toilettes. Amenez-les à la déchetterie.

Pour votre bien-être et le respect de l'environnement, adoptez les bons réflexes

- > Un réseau de collecte plus sain
- > Un traitement des eaux usées facilité
- > Un environnement préservé
- > Des coûts d'intervention évités

Pour toutes questions contactez nous
contact@leaududunkerquois.fr / 03.28.66.86.02

VOUS AVEZ REÇU OU ALLEZ RECEVOIR VOTRE FACTURE D'EAU, ET VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Dans ce document, nous revenons en détail sur l'évolution de votre tarif pour vous apporter toutes les explications que vous attendez.



Votre facture en détail

Au verso de votre facture, vous retrouvez le détail de la composition du montant de votre facture.

La part **"Distribution de l'Eau"** représente le prix pour produire et distribuer l'eau potable jusqu'à votre domicile : installations, réservoirs, réseaux de distribution et contrôles. **Ce tarif a été divisé par 2 depuis votre intégration dans le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.**

La part **"Collecte et traitement des eaux usées"** englobe les activités liées à la dépollution de l'eau que vous avez utilisée avant son retour au milieu naturel (stations d'épuration, réseaux d'assainissement, postes de refoulement...). **Cette partie a subi une hausse pour financer les travaux de développement de l'assainissement collectif réalisés ces dernières années** (voir au verso).

Enfin, la partie **"Organismes publics"** concerne les taxes et redevances collectées par les services de l'Etat.

Partie	Description	Unité	Tarif	Quantité	Montant
Distribution de l'Eau	Abonnement	part fixe de 18174 au 01/01	0,00	1	0,00
	Consommation	part fixe de 18174 au 01/01/14	0,00	1	0,00
	part variable de 18174 au 01/01/14	0,00	1	0,00	
Collecte et traitement des eaux usées	Abonnement	part fixe de 18174 au 01/01	0,00	1	0,00
	Consommation	part fixe de 18174 au 01/01/14	0,00	1	0,00
	part variable de 18174 au 01/01/14	0,00	1	0,00	
Organismes publics de l'eau	Abonnement	part fixe de 18174 au 01/01	0,00	1	0,00
	Consommation	part fixe de 18174 au 01/01/14	0,00	1	0,00
	part variable de 18174 au 01/01/14	0,00	1	0,00	
Total HT					0,00
Total TTC					0,00

Pour vous, un tarif de l'eau potable divisé par deux

En janvier 2020, votre commune a intégré le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Or le Syndicat s'est fortement investi dans la maîtrise du prix de l'eau en investissant pour préserver la ressource et en mettant en place une tarification innovante : aujourd'hui, ses usagers bénéficient d'un prix de l'eau potable parmi les plus bas de la région. Avec ce nouveau contrat, le prix de l'eau potable a été divisé par deux. Aujourd'hui, votre tarif est progressif selon votre consommation et se décompose en trois tranches : l'eau essentielle, l'eau utile et l'eau de confort.

L'EAU ESSENTIELLE > Jusqu'à 80 m³
0,89€ pour 1000 litres

Pour que l'eau soit accessible à tous, pour couvrir les besoins quotidiens du foyer, un tarif de l'eau potable très bas.

Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire, ce tarif est encore plus réduit : 0,34€ pour 1000 litres.



L'EAU DE CONFORT > au-delà de 200 m³
2,21€ pour 1000 litres

Parce qu'il est indispensable d'inciter chacun à faire des économies pour préserver la ressource, un tarif plus élevé qui encourage à faire des efforts pour réduire sa consommation.



L'EAU UTILE > Jusqu'à 200 m³
1,66€ pour 1000 litres

Pour respecter le budget de tous les foyers, quelle que soit leur taille, un prix de l'eau potable qui demeure inférieur à la moyenne régionale.



L'EAU POUR LES PROFESSIONNELS
1,13€ pour 1000 litres

Les professionnels bénéficient d'un tarif unique fixé à 1,13 € pour 1000 litres



2

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



1. Caractérisation technique du service

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI doté d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- Compétences liée au service

✓ SPANC

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- 6 communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), comme suit :

- ACQUIN-WESTBECOURT
- BOISDINGHEM
- LEULINGHEM
- QUELMES
- QUERCAMPS
- ZUDAUSQUES

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne y compris les résidents saisonniers qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 459 habitants estimés, pour un nombre total d'habitants résidents estimé sur le territoire du service de 3672.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 14.6 % au 31/12/202, en recul par rapport au précédent exercice (23.6%). Ceci dénote que les forts investissements pour assainir les différents secteurs, ces dernières années, ont porté leurs fruits, dans l'objectif de couvrir un secteur en assainissement collectif de plus en plus vaste.

1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 sont les suivants :

A - ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE		2021
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	0
B - ÉLÉMENTS FACULTATIFS POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 70, en forte progression par rapport à 2020 (pour rappel 20). En effet, le service a mis en place, en 2021, un règlement intérieur communiqué à l'ensemble des usagers.

Le service réalise systématiquement, et suit l'ensemble des créations et réhabilitations de disposition d'assainissement non collectif, de la conception jusque leur pleine réalisation.

Règlement intérieur du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)



2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer s'il le souhaite à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 sont les suivants :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	TARIF 2020 (€ TTC)
Diagnostic des installations existantes	137€
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	103€
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	154€
Contrôle périodique selon une périodicité maximale de 10 ans	115€
Contrôle avant cession immobilière (regroupé avec diagnostic existant)	168€
Toute visite supplémentaire rendue obligatoire	59€

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°16 du 16 décembre 2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant redevances pour les abonnés au service public d'assainissement non-collectif.

2.2. RECETTES Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des recettes du service, en 2021.

	2021
Facturation du service obligatoire	0
Autres prestations auprès des abonnés	1 760,00
Recettes générales	1 760,00

3 Indicateurs de performance

3.1. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

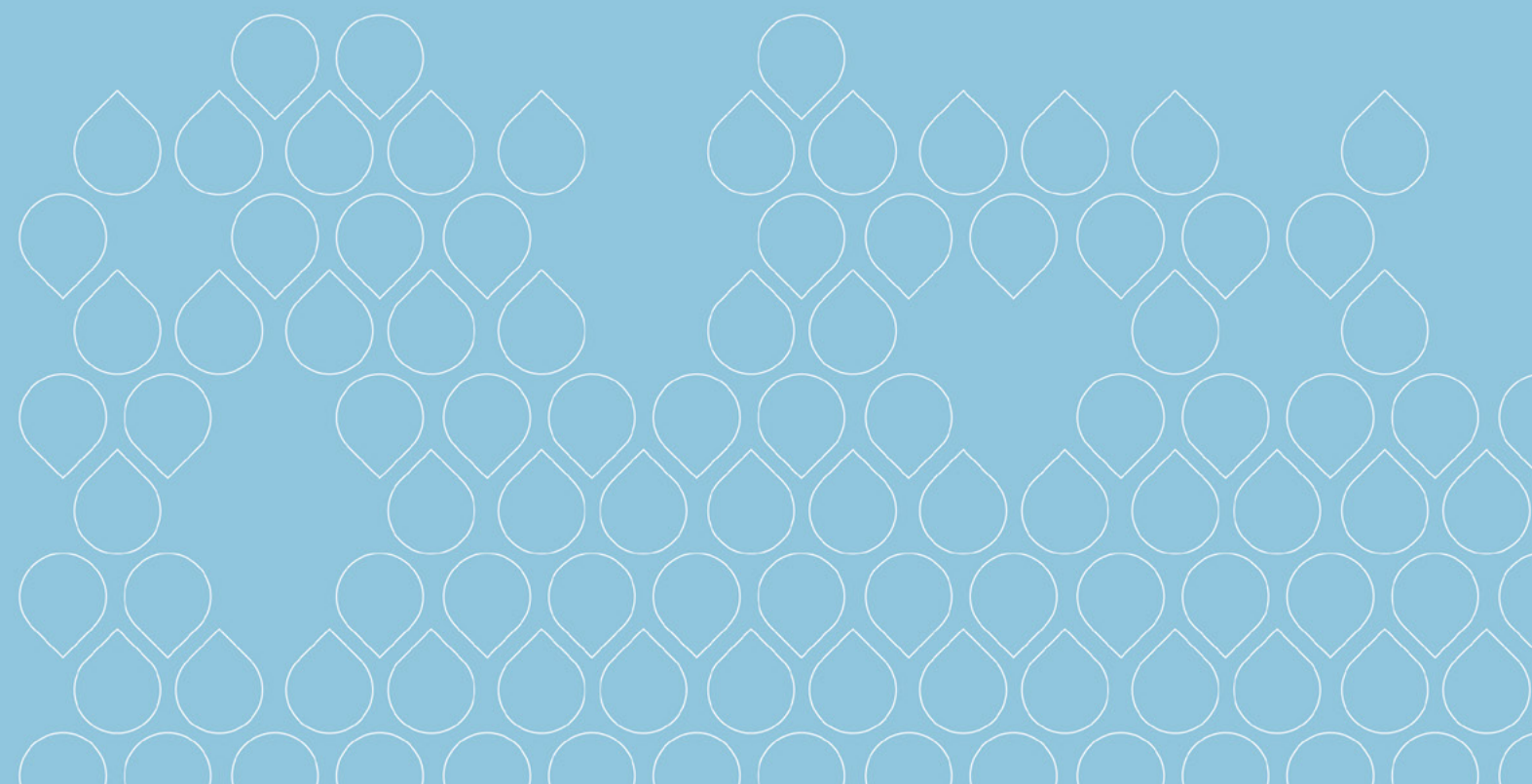
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{Montant d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	7
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	NC
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	5
Taux de conformité en %	58,33










Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Immeuble «Les trois Ponts»
257 rue de l'école maternelle
59140 DUNKERQUE
contact@leaududunkerquois.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux :

-  leaududunkerquois.fr
-  [syndicat_eau_dk](https://twitter.com/syndicat_eau_dk)
-  [syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois](https://www.linkedin.com/company/syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois)
-  [Eaududunkerquois](https://www.facebook.com/Eaududunkerquois)
-  www.youtube.com/channel/UcKxo7gCzDbjAqC5sLDMAEmg